

IMPORTANT
Document à conserver

Document d'Information Communal Sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M

Ayons
les bons
réflexes !



Numéros utiles

Police / Gendarmerie	17
Pompier / SDIS Melun	18
Numéro d'appel d'urgence en Europe	112
Accueil Mairie de Nemours	01 64 78 40 00
Préfecture de Melun	01 60 74 66 77
Sous-préfecture de Fontainebleau	01 64 71 77 77
Météo France Melun	08 99 71 02 77
Dépannage EDF	0 810 333 077
Dépannage GDF	0 810 772 477
SAUR	01 64 78 55 60
SMETOM de la Vallée du Loing	0 800 018 014
Centre antipoison	01 40 05 48 48
TDF	0 825 096 737
La Poste	01 64 45 51 61



Route radio (FM)

France Inter :	94.9 / 94.2
Évasion Nemours :	92.5
Oxygène :	107.3
France bleu :	92.7/103.3
France Info :	106.2 //105.5



SOMMAIRE

Numéros utiles.....	1
Sommaire.....	2
Introduction sur les risques majeurs.....	3
A chacun son rôle.....	4
L'alerte.....	6
Le risque inondation.....	8
Le risque feu de forêt.....	12
Les risques météorologiques.....	16
Le risque transport de matières dangereuses et gaz.....	18
Le risque nucléaire.....	22
Le risque industriel.....	23
Le risque terroriste.....	24



À QUELS RISQUES MAJEURS SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

Le risque inondation : avec les crues du Loing, qui se produisent quasiment chaque année, le risque inondation est le plus connu à Nemours.

Le risque feu de forêt : un risque qui reste faible, mais qui n'est pas à négliger. Un été de sécheresse exceptionnelle, combiné à des températures élevées et un vent important génère un tel risque.

Les risques météorologiques : ces phénomènes climatiques peuvent toucher des territoires de manière imprévisible. Il n'est donc pas inutile de rappeler certaines consignes de sécurité.

Le risque transport de matières dangereuses et gaz : routes, autoroute, voie ferrée, canalisations enterrées irriguent notre territoire. Un accident peut s'y produire avec des conséquences à ne pas sous estimer.

Le risque terroriste : à la suite des attentats du 13 novembre 2015, le gouvernement lance une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste. Nous sommes tous concernés.

Des risques qui ne sont pas directement présents à Nemours mais qui pourraient nous concerner :

Le risque nucléaire : la présence de certains établissements situés dans les départements du Loiret et de l'Aube justifie d'évoquer ce risque. Toutefois, en cas de catastrophe majeur impliquant une installation nucléaire, c'est l'ensemble du territoire français qui serait concerné.

Le risque industriel : pas d'entreprise classée SEVESO sur notre commune... mais deux entreprises installées non loin, à Bagneaux sur Loing. Mieux vaut donc connaître les consignes en cas d'accident.



Elle avertit d'un risque, d'une catastrophe naturelle ou technologique.

Le dispositif d'alerte fait partie du Plan communal de Sauvegarde.

Selon la nature de l'événement, différents moyens peuvent être utilisés.

- Messages diffusés par les véhicules pourvus de hauts parleurs.
- Information distribuée dans les boîtes aux lettres.
- Affiches sur les panneaux d'information communaux, dans vos commerces.
- Diffusion de messages d'alerte sur les radio locales.



FAITES CONFIANCE À L'ÉCOLE

En cas de risque avéré, c'est bien compréhensible, les parents ont le réflexe d'aller chercher leur enfant à l'école ou de contacter l'établissement scolaire. Pourtant, tout déplacement ou utilisation du téléphone peut venir compliquer la gestion de la crise et gêner les secours : embouteillage, exposition inutile au risque, saturation du réseau téléphonique... C'est pourquoi il vaut mieux attendre la fin de l'alerte avant de vous précipiter à l'école ou sur votre téléphone. **Rassurez-vous, l'école saura protéger vos enfants.**



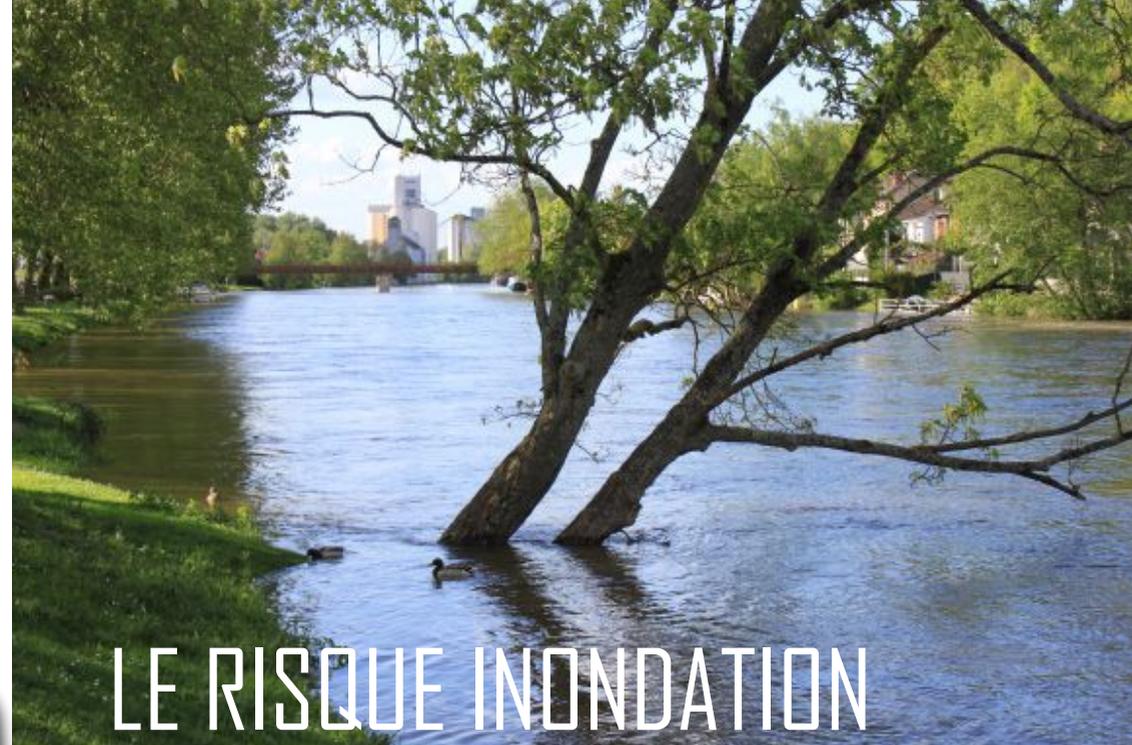
Ayons
les bons
réflexes !



Se préparer à toute éventualité : le pack sécurité à portée de main

Nourriture et eau en bouteille. Couvertures. Sacs de couchage. Vêtements. Médicaments et traitement quotidien si nécessaire. Chaussures. Habit de pluie. Sac à dos. Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillère ou tissus, pour colmater portes et fenêtres). Bougie. Allumettes. Radio à pile. Piles. Lampe de poche. Sifflet. Portable avec chargeur. Papiers personnels.

Selon le risque majeur auquel nous pouvons être confrontés, les consignes de sécurité diffèrent. Lisez attentivement ce document, gardez-le à portée de main, et suivez toujours les recommandations qui vous seront donnés par les autorités et services de secours.



LE RISQUE INONDATION

C'est le risque le plus connu à Nemours.

Il y a en moyenne une crue du Loing par an. Celle-ci survient généralement de février à début juin, plus rarement en automne-hiver. Le bassin du Loing est sensible aux phénomènes océaniques, donc aux pluies de printemps.

Pour limiter les dégâts liés à ces crues, la ville de Nemours a créé des bassins de rétention qui recueillent les eaux pluviales, avant qu'elles ne viennent grossir le Loing, route d'Egreville, route de Sens, rue Gustave Eiffel, Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny et Rue des Hauteurs du Loing.

L'alerte à la crue est lancée par la Préfecture de Seine et Marne à partir d'une cote de 2.61 m de l'échelle des crues de l'écluse des buttes.

Le PPRI, Plan de Prévention des Risque Inondation de la vallée du Loing de

LES GRANDES CRUES DU LOING :

Janvier 1910 : côte à 4,25m

Janvier 1982 : côte à 3,62 m

Du 8 au 10 avril 1983 : côte 3,45 m

Mars 1995 : côte à 2,91 m

5 mai 2015 : côte à 2,73m

Juin 2016 : côte à 4,63m

Château-Landon à Fontainebleau approuvé par arrêté préfectoral 06 DAIDD ENV n°191 du 03 août 2006 est consultable à la mairie de Nemours.

La crue touche le plus souvent des zones inhabitées, comme l'île du PERTHUIS, mais peut concerner des zones habitées comme l'ensemble du centre-ville.

- les abords du contre fossés du canal du Loing (cote 2,61m, 2,91m)
- la rue du Canal (cote 2,61m, 2,91m)
- la rue de Paris, au droit de la rue Chopy (cote 2,91m, 3,45m)
- la rue de Paris, au droit de la rue de la Brunette, ruelle de la maladrerie (cote 2,91m, 3,45m)

Si vous habitez dans ces zones, tenez-vous en alerte dès que le Loing monte et prenez quelques précautions : garer vos véhicules en hauteur, enlever de votre sous-sol les denrées périssables et les appareils électriques.

Tenez-vous en alerte pour intervenir sur vos biens EN VOUS CONFORMANT AUX RECOMANDATIONS de la ville de Nemours.

AVANT

- Informez-vous de la situation de votre habitation au regard du risque inondation
- Prévoyez les moyens d'évacuation
- Repérez les itinéraires qui permettent de rejoindre les points de rassemblement et le lieu d'hébergement
- Surélevez les meubles et objets électriques, mettez à l'abri les denrées périssables s'ils se trouvent dans une cave
- Préparez une réserve de produits alimentaires et d'eau potable

PENDANT

- Ecoutez la radio et attendez les consignes de sécurité
- Ne vous déplacez pas en voiture ou à pied dans les zones inondées
- Fermez portes et fenêtres, aérations, soupiroux
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Montez dans les étages avec de l'eau potable et des vivres
- Préparez-vous à l'évacuation (papiers personnels, médicaments d'urgence, vêtements de rechange, couvertures...)
- Mettez les produits dangereux ou polluants au sec
- Amarrez les cuves
- Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue
- Laissez vos enfants à l'école, ils sont en sécurité
- Ne paniquez pas et signalez votre présence à la vue des secours

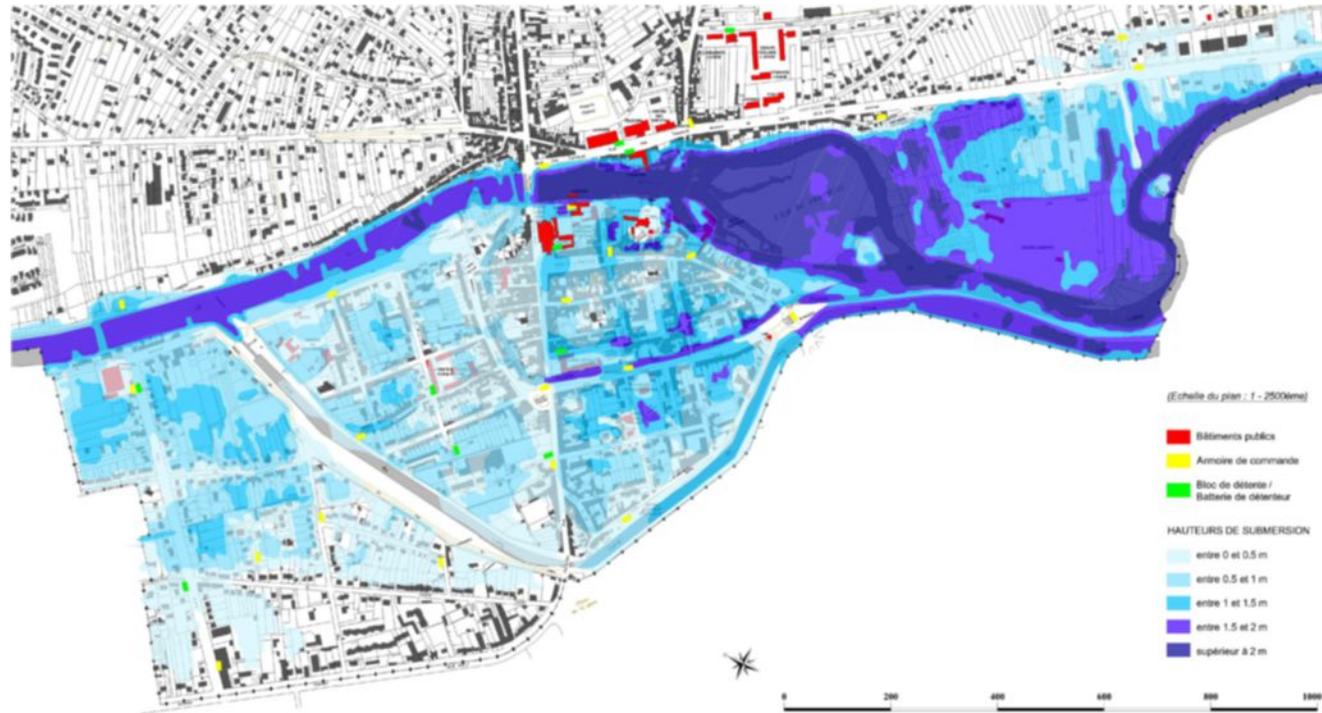
APRES

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits par un professionnel
- Faites des photos pour les assurances
- Renseignez-vous sur la qualité de l'eau du réseau avant de la consommer
- Chauffez dès que possible

Ayons
les bons
réflexes !



Les crues importantes



1910 et 2016



1941 et 1945



1982 et 1983

Les feux de forêt font principalement des victimes parmi les sapeurs pompiers. Une fois déclenchés, ils échappent souvent au contrôle de l'homme, tant en durée qu'en étendue. Leurs conséquences sont graves, sur le plan humain, économique, matériel et environnemental. Le meilleur réflexe, c'est la prévention !



LE RISQUE FEU DE FORÊT

L'origine des départs de feux est presque exclusivement humaine.

Seuls quelques feux sont d'origine naturelle, généralement dûs à la foudre. L'imprudence ou l'accident sont à la base d'environ 60% des départs d'incendie. Un barbecue, un mégot de cigarette mal éteint. Plus grave, la malveillance ou mise à feu volontaire : ils génèrent souvent les feux les plus importants.

Ce type de risque est rare sur la commune de Nemours, hormis sur le secteur de la forêt Poligny – Nemours, qui est concerné.

La meilleure façon d'éviter ce risque, c'est de le prévenir :

- Aménagement de la forêt par la commune
- Actions de prévention, campagnes de sensibilisation
- Surveillance régulière, renforcée en période estivale
- Dispositif d'alerte et plan de secours
- Information de la population

sont autant de moyens mis en œuvre par la commune de Nemours.

Les particuliers peuvent également prendre des mesures de prévention, notamment lorsqu'ils habitent à proximité d'une forêt.

Actions de prévention et de protection et de la commune

- Débroussailliez votre propriété et la voie d'accès régulièrement.
- Entretenez les chemins d'accès pour faciliter la circulation des véhicules de pompiers le cas échéant.
- Nettoyez gouttière et toiture des matériaux inflammables
- Assurez-vous de ne pas laisser bouteilles de gaz ou bidons de liquides inflammables qui pourraient être exposés au feu.
- Prévoyez des moyens d'arrosage.

Ayons
les bons
réflexes !



Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- Alertez les sapeurs pompiers le plus rapidement et le plus précisément possible (le 18 ou le 112).
- Ne vous approchez pas du feu.
- Si vous êtes surpris par le feu, respirez à travers un linge humide.

L'incendie approche

- Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les le plus possible des bâtiments d'habitation
- Arrosez les bâtiments tant que le feu n'est pas là, puis rentrez le tuyau d'arrosage.

L'incendie est là

- Ne vous approchez pas du feu.
- Calfeutrez-vous chez vous, fermez volets, portes et fenêtres et recouvrez-les de linge mouillé. Ne sortez pas sans ordre des autorités.
- Ecoutez la radio, c'est le meilleur moyen d'être informé.

En cas d'évacuation

- N'emportez que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais.
- Respirez à travers un linge humide.



LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Les risques météorologiques ne sont pas majeurs à l'échelle des communes du département de Seine-et-Marne, mais les consignes de sécurité méritent d'être rappelées.

Types d'aléas

- Neige et Verglas
- Orages violents
- Vent violent et Tempête
- Canicule
- Grand froid

Les risques météorologiques sont prévisibles, mais leur ampleur et leur importance sont difficiles à estimer a priori. Le niveau d'alerte de Météo France peut donner toutefois des indications sur l'impact prévisible de ces phénomènes climatiques. Un risque météo de grande ampleur peut, en effet, entraîner différentes conséquences pour la commune et ses habitants.

- Perturbations de la circulation automobile (chute d'arbres, verglas, neige...).
- Fermeture de bâtiments publics (école, crèche, lycée...).
- Fermeture des parcs, jardins, lieux de promenade
- Report ou annulation de manifestations extérieures
- Des vents qui ont des vitesses moyennes supérieures à 90 km/h
- De violents orages ou peuvent se mêler, pluie, vent et foudre
- Des chutes de neige importantes pour la région ou du verglas généralisé.

Les intempéries

On parle de tempête et d'intempérie pour :

- Des vents qui ont des vitesses moyennes supérieures à 90 km/h.
- De violents orages ou peuvent se mêler, pluie, vent et foudre.
- Des chutes de neige importantes pour la région ou du verglas généralisé.

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance divisée en quatre niveaux graduellement dangereux

Niveau 1	Pas de vigilance particulière.
Niveau 2	Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
Niveau 3	Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
Niveau 4	Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :
Internet : www.meteo.fr, Téléphone 32 50

Ayons
les bons
réflexes !



EN CAS DE TEMPÊTE

AVANT

- Tenez vous informés des conditions météorologiques
- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Gagnez un abri en dur
- Fermez portes et volets
- Annulez les sorties en rivières
- Arrêtez les chantiers en extérieur, rassemblez le personnel et mettez les grues en girouette

PENDANT

- Ne sortez en aucun cas
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision

APRES

- Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux chutes d'objets (cheminée, toitures...)
- Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre

Ayons
les bons
réflexes !



EN CAS D'ORAGE

- Ne vous abritez pas sous des arbres
- Evitez les promenades en forêts et les sorties extérieures
- Evitez les déplacements
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Facilitez le passage des engins de dégagement des voies de la commune
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol

EN CAS DE GRAND FROID

- Habillez-vous chaudement, ne gardez pas de vêtements humides.
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le <115>
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage



Bon à savoir : A partir de 60 ans ou en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il vous suffit de contacter le CCAS au 01 47 80 00 30.

Ayons
les bons
réflexes !



EN CAS DE CANICULE

- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples de couleur claire
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, allez au moins deux heures dans des endroits climatisés
- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit
- Ne consommez pas d'alcool
- Rafraichissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire



LE RISQUE TMD ET GAZ

Le risque Transport de matières dangereuses (TMD)

Le risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire ou par canalisation.

Les effets sur l'homme, les biens et l'environnement peuvent être multiples et dépendent notamment de la matière dangereuse acheminée : l'explosivité, la toxicité, la radioactivité.

Sur le territoire de la commune de Nemours, le risque est réel, puisque des matières dangereuses peuvent traverser la ville par route (autoroute A6, D 607, RD 240, RD 40, RD 225), par rail, ou par les canalisations des conduites haut débit de Bagneaux sur Loing au poste de détente des Montois et de Nemours vers Bourron –Marlotte.

Transport par canalisation

La canalisation qui traverse le territoire de la commune de Nemours est enterrée à quelques 80 cm de profondeur tout au long de son tracé ce qui la protège des agressions extérieures et préserve le paysage aux alentours de l'ouvrage. Cette canalisation réalisée en acier permet de transporter du gaz à une pression de 40 bars.

Les accidents, extrêmement rares, qui se sont produits dans d'autres régions, étaient dans 2 cas sur 3 provoqués lors d'une rupture franche d'une telle conduite qui lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz peut provoquer des brûlures graves jusqu'à 55 mètres ainsi que des effets mortels jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation.

Les mesures de prévention

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les méthodes de sécurité applicables, les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident et permet de coordonner l'action de l'exploitant avec celle des services de secours.

Pour réduire le risque d'agression externe par des engins, une protection complémentaire par couverture peut être mise en œuvre autour de la canalisation. Enfin, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) est imposée par la réglementation anti-endommagement des réseaux. Elle est obligatoire avant toute intervention et exécution de travaux.

La commune et l'Etat ont pris des mesures de prévention et de protection

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses
- Réglementation de la traversée de la commune
- Identification et signalisation des produits transportés (plaques oranges)
- Plan d'urgence TMD et plan rouge prévus et déclenchés par le préfet
- Plan de Secours Spécialisé TMD réalisé par le préfet

Ayons
les bons
réflexes !



Apprenez à identifier un convoi de matières dangereuses (plaques, pictogrammes) pour être en mesure de donner l'alerte précisément :

- Rendez-vous sur le site du CNRS pour visualiser les pictogrammes : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/transport_de_matières_dangereuses.pdf

Vous êtes témoin d'un accident...

- **Protégez** pour éviter un «sur-accident», balisez les lieux du sinistre et éloignez les personnes à proximité
- Ne fumez pas
- Donnez l'alerte en précisant si possible : le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement), le numéro du produit et le code du danger (numéro de la plaque orange du camion ou wagon citerne)

En cas de feu ou de fuite

- Ne touchez à rien, évitez tout contact avec le produit
- Éloignez-vous aussi vite que possible, d'au moins 300 mètres et faites s'éloigner toutes les personnes situées à proximité
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous

En cas d'alerte

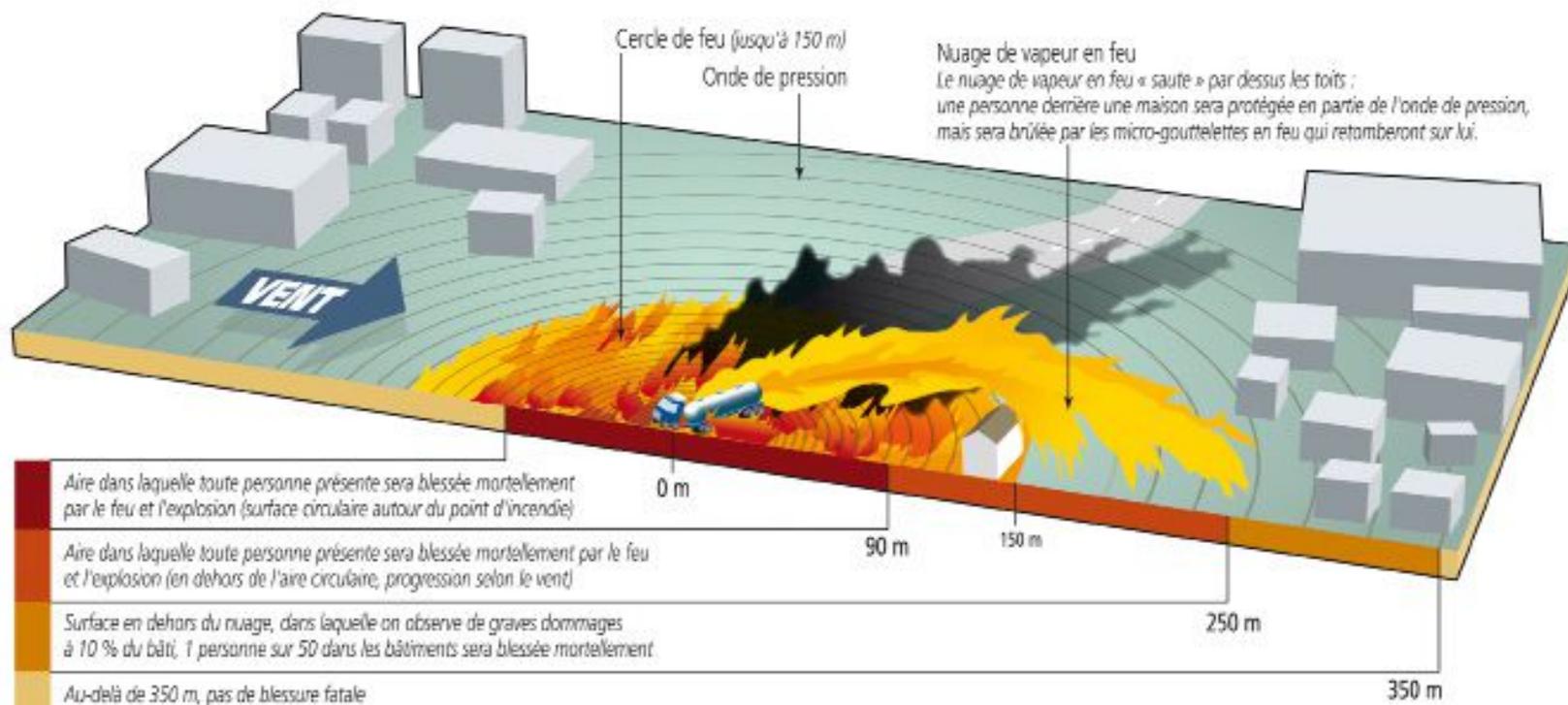
- **Ne fumez pas !** Ne provoquez ni flamme ni étincelle
- **Ne téléphonez pas.** Libérez les lignes pour les secours d'urgences
- Ecoutez la radio locale : radio Evasion Nemours (fréquence 92.5)
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez la ventilation et la climatisation

Ayons
les bons
réflexes !



**RESPECTEZ TOUJOURS LES
CONSIGNES DES AUTORITES !**

Attention : dès la fin de l'alerte,
aérez les habitations





Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de Seine-et-Marne, aucune installation n’y est localisée.

Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements du Loiret et de l’Aube nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu’un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l’enceinte d’une centrale nucléaire lors d’un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.

Prévention

La sécurité de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente et amélioration continue de la sécurité).

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l’ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contres mesures sanitaires, notamment par le déclenchement du **Plan Départemental de Distribution des Pastilles d’Iode**.

Lieux de distribution



Mairie de Nemours,
39 Rue CHOPY

Gymnase ROUX,
1 Avenue ROUX

Gymnase Jacques DAVID,
8 Rue Jean MACE

Gymnase des CHERELLES
29 Avenue Jean MOULIN



- Confinez-vous : enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche, fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et coupez la ventilation et la climatisation.
- Tenez-vous informé en écoutant la radio nationale ou locale (radio Evasion Nemours, 92.5)
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les réseaux qui doivent servir en priorité aux services de secours
- N’allez pas chercher vos enfants à l’école. Les enseignants formés par le « Plan particulier de mise en sécurité » sauront s’en occuper.



LE RISQUE INDUSTRIEL

Les principaux dangers liés à ce risque majeur sont : l'incendie, l'explosion, la dispersion dans l'air, la toxicité. Le risque industriel peut se développer dans chaque établissement dangereux.

Il n'y a pas d'entreprise classée SEVESO à Nemours, mais il en existe dans la commune voisine de Bagneaux sur Loing : Keraglas, Air Liquide...

Ces établissements ne sont pas dangereux pour Nemours. Toutefois, un incendie dans l'un de ses établissements pourrait provoquer des fumées dangereuses.

Certains se souviennent encore de l'incendie de l'entreprise CML du d'octobre 2010.



©SDIS 77
Feu dans des entrepôts industriels



- Confinez-vous : enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche, fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et coupez la ventilation et la climatisation
- Tenez-vous informé en écoutant la radio nationale ou locale (radio Evasion Nemours, 92.5)
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les réseaux qui doivent servir en priorité aux services de secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants formés par le « Plan particulier de mise en sécurité » sauront s'en occuper.

Après l'alerte

- Aérez les locaux
- Évaluez les dommages le cas échéant et prenez des photos pour votre assureur



NEMOURS

Hôtel de Ville
39 rue du Docteur Chopy
CS 60410
77797 Nemours Cedex
www.nemours.fr